

BREXIT

Prêt à exporter de l'UE vers la GB?

Entreprise établie en Union Européenne ou immatriculée à la TVA européenne

Exportateurs et importateurs des deux côtés de la Manche : identifiez les conditions et les étapes à respecter pour garantir la parfaite conformité de vos expéditions.

Envoyez par e-mail la facture commerciale et la liste de colisage avec les détails suivants :

- Incoterm
- Code SH pour toutes vos marchandises
- Nomenclatures douanières et origines des marchandises (merci de fournir un certificat d'origine si nécessaire)
- Numéro EORI d'exportateur en Union Européenne
- Numéro EORI d'importateur en Grande-Bretagne

Envoyez les certificats d'origine (le cas échéant) avec les marchandises (document original obligatoire)

Identifiez qui sera en charge du dédouanement de l'exportation

- Si vous souhaitez que CEVA effectue votre déclaration douanière, veuillez vous assurer svp que vous avez signé le mandat de représentation directe
- Si vous réalisez votre propre déclaration douanière, merci de l'envoyer à CEVA

Pour l'importation Veuillez noter qu'une déclaration anticipée d'import en Grande-Bretagne est obligatoire avant de quitter l'Union Européenne

- Veuillez fournir à CEVA les coordonnées de votre importateur (nom, téléphone, e-mail, adresse)
- Indiquez les procédures de déclaration anticipées utilisées par votre importateur britannique :
(1 seul choix possible par importateur)
 - **CFSP - EIDR** (inscription au registre des déclarants)
Veuillez noter que CEVA n'effectuera pas de déclaration complémentaire finale au nom de l'importateur
 - **CFSP - SFD** (Déclarations frontalières simplifiées)
 - **Déclaration Complète frontalière**
 - **Transit**

En cas de marchandises SPS, vérifier si vous avez besoin d'une pré-notification IPAFFS et d'un certificat sanitaire d'exportation.

- Information facultative:** l'importateur souhaite-t-il que CEVA effectue ses déclarations d'importation en GB ? Si oui, l'équipe douane de CEVA prendra contact avec lui pour organiser les formalités douanières d'importation.



Prêt à exporter en Grande-Bretagne ?

Guide pour les exportateurs européens

<input type="checkbox"/> Disposez-vous d'un numéro EORI européen ?	<p>Vous ne pouvez pas exporter sans un numéro EORI de l'UE, vous devez obligatoirement en avoir un. Adressez-vous aux autorités douanières locales.</p>
<input type="checkbox"/> Le mandat de représentation directe a-t-il été rempli ?	<p>Vous devrez nous autoriser à agir en votre nom pour faire la déclaration en douane ; veuillez utiliser le modèle de lettre sur votre propre papier à en-tête et nous le retourner.</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous la bonne nomenclature douanière pour les marchandises, et apparaissent-elles sur vos factures ?	<p>Il s'agit du code SH des douanes, plus d'informations sur la façon de classer vos marchandises à des fins d'exportation/importation via le lien suivant : https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/calculation-customs-duties/what-is-common-customs-tariff/taric_en</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous besoin d'une licence d'exportation pour les marchandises ?	<p>Certaines marchandises nécessitent une licence d'exportation de l'UE. https://trade.ec.europa.eu/tradehelp/member-states-import-requirements#What_included</p>
<input type="checkbox"/> Devez-vous fournir un certificat d'origine préférentielle ?	<p>Vous aurez besoin de ce certificat original pour réclamer tout taux de droits de douane préférentiel. Vous devez demander à votre vendeur si les marchandises remplissent les conditions requises.</p>
<input type="checkbox"/> Devez-vous fournir un certificat d'origine ?	<p>Vous pouvez avoir besoin de ce certificat pour prouver que les marchandises ont été fabriquées au sein de l'UE. Plus d'information ici : https://ec.europa.eu/taxation_customs/business/calculation-customs-duties/rules-origin_en</p>
<input type="checkbox"/> Les marchandises sont-elles soumises à d'autres contrôles douaniers ?	<p>Les marchandises proviennent-elles d'un entrepôt de douane ou ont-elles été temporairement importées dans l'UE pour y être réparées ?</p>
<input type="checkbox"/> Disposez-vous de la facture commerciale et des listes de colisage ?	<p>Ce sont les informations minimales requises pour effectuer la déclaration d'exportation.</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous besoin de preuves alternatives à l'exportation ?	<p>Si les marchandises sont expédiées en EXW, l'exportateur en aura besoin comme preuve d'exportation, il devra éventuellement payer un supplément pour cela.</p>
<input type="checkbox"/> Votre facture mentionne-t-elle les Incoterms 2020 ?	<p>Les incoterms définissent les responsabilités et les obligations relatives au transport des marchandises entre les vendeurs et les importateurs. Plus d'information ici : https://iccwbo.org/publication/incoterms-2020-practical-free-wallchart/</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous besoin d'une pré-notification IPAFFS et/ou d'un certificat sanitaire d'exportation ?	<p>En cas d'exportation de marchandises sanitaires ou phytosanitaires, vous pourriez en avoir besoin pour permettre l'importation en Grande-Bretagne.</p>

Prêt à importer au Royaume-Uni ?

Guide pour les importateurs britanniques

<input type="checkbox"/> Disposez-vous d'un numéro EORI britannique ?	<p>Vous ne pouvez pas importer sans un numéro EORI britannique, vous devez obligatoirement en avoir un. Effectuez une demande au HMRC en utilisant ce lien : https://www.gov.uk/eori</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous les bonnes nomenclatures douanières pour les marchandises ?	<p>Il s'agit du code SH des douanes, plus d'informations sur la façon de classer vos marchandises à des fins d'exportation/importation via le lien suivant : https://www.gov.uk/check-tariffs-1-january-2021</p>
<input type="checkbox"/> Disposez-vous de votre garantie douanière pour le paiement des droits et taxes ?	<p>Il s'agit de payer les droits et la TVA directement à HMRC, si vous n'en disposez pas, vous pouvez utiliser le compte CEVA cependant une charge de 3% sera appliquée (3% du montant total des droits et de la TVA ou 25,00 livres sterling minimum). Pour plus d'informations, cliquez ici : https://www.gov.uk/guidance/setting-up-an-account-to-defer-duty-payments-when-you-import-goods</p>
<input type="checkbox"/> Devez-vous fournir un certificat d'origine préférentielle ?	<p>Vous aurez besoin de ce certificat original pour réclamer un taux de droits de douane préférentiel, et vous devrez demander à votre vendeur si les marchandises remplissent les conditions requises.</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous besoin d'un certificat d'origine ?	<p>Vous pouvez avoir besoin de ce certificat pour prouver que les marchandises ont été fabriquées dans l'UE. Plus d'information ici : https://www.gov.uk/guidance/rules-of-origin</p>
<input type="checkbox"/> Les marchandises sont-elles importées temporairement ?	<p>Vous pourriez ne pas avoir à payer de droits de douane ou de TVA si les marchandises sont réexportées en Grande-Bretagne.</p>
<input type="checkbox"/> Disposez-vous de la facture commerciale et listes de colisage ?	<p>Ce sont les informations minimales requises pour les formalités douanières, ces informations constituent la base de la déclaration en douane.</p>
<input type="checkbox"/> Veillez remplir le mandat de représentation directe sur votre propre papier à en-tête.	<p>Vous devrez nous autoriser à agir en votre nom pour faire la déclaration en douane ; veuillez utiliser ce modèle de lettre sur votre propre papier à en-tête et nous le retourner.</p>
<input type="checkbox"/> Avez-vous besoin d'une licence d'importation pour les marchandises ?	<p>Plus d'information ici : https://www.gov.uk/starting-to-import/import-licences-and-certificates</p>
<input type="checkbox"/> Votre facture commerciale indique-t-elle la nomenclature douanière de vos marchandises ?	<p>Vous pouvez obtenir de l'aide ici : https://www.gov.uk/guidance/ask-hmrc-for-advice-on-classifying-your-goods</p>
<input type="checkbox"/> Votre facture mentionne-t-elle les Incoterms 2020 ?	<p>Les incoterms définissent les responsabilités et les obligations en matière de transport des marchandises entre les vendeurs et les importateurs. Plus d'informations ici : https://iccwbo.org/publication/incoterms-2020-practical-free-wallchart/</p>